

Vos élus vous informent

BIENVENUE

Votre mairie est ouverte au public :

- les mardis et jeudis de 13h30 à 18h30
- les mercredis et vendredis de 9h à 12h

Un accueil téléphonique est à votre disposition tous les jours sauf le mercredi après-midi.

Email : mairiedecourcay@wanadoo.fr

Tél. : 02 47 94 16 06

Bibliothèque : <https://courcay.bibli.fr/>

AGENDA

- Forum des associations : 11/09 de 10h à 12h
- Conseil municipal : 14/09 à 18h30
- Réunion publique : 24/09 à 20 h

Marché de producteurs à Courçay le jeudi soir de 16h à 19h !

NOUVEAU
Jusqu'à-là, le jeudi soir, les Courçiquois pouvaient, dîner à La Promenade, s'offrir une pizza sur la place ou un apéritif à l'Attablée des Rochers. Depuis jeudi 2 septembre ils peuvent aussi remplir leur panier de courses ! C'est plus d'une dizaine de producteurs qui se sont présentés sur la place de l'Église jeudi dernier. Initié par le collectif de producteurs bio « À travers champs », ce marché a vocation à se développer pour accueillir des producteurs locaux de produits bio ou de qualité accessibles à toutes les bourses.

Une offre diversifiée :

Épicerie (pâtes, lentilles, farine...), fromages, légumes et fruits de saison, pain, biscuits, œufs, rillettes, jus de fruits, tisanes... et bientôt de la viande d'agneau et bovine bio ! L'offre est 100 % départementale. Plus occasionnellement, des artisans locaux seront les bienvenus, dont les artisans de la boutique lochoise « *Les ateliers du coin* » présents le jour de l'inauguration.

Pré-commande sur Internet :

La force de notre marché est d'avoir des producteurs organisés en un collectif : « À travers champs » qui met à la disposition des acheteurs une plateforme de précommande.

C'est facile : préparez votre commande en un clic et en un seul paiement sur Internet en vous

approvisionnement auprès des divers producteurs (possibilité de payer par CB sur le site, par CB, chèque ou en espèces lors du retrait). Il suffira ensuite de passer place de l'Église le jeudi pour la retirer !

Vous pourrez également compléter vos achats avec les produits proposés le jour du marché.

Accès à la pré-commande :

<https://collectifatraverschamps.socleo.org/boutique/>

Le site s'enrichira au fur et à mesure des produits qui ont été découverts lors de l'inauguration et de beaucoup d'autres encore en fonction de la saisonnalité.



Inauguré le 2 septembre en présence de M. Vincent Louault, président de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré - Val de Cher et de M. le Député Daniel Labaronne, nous souhaitons longue vie à ce marché, et vous y attendons nombreux !



Collecte des déchets

Dans le cadre de l'extension de la consigne de tri des déchets recyclables applicable en janvier 2022, le SMICTOM (syndicat mixte intercommunal de traitement et de collecte des ordures ménagères) mettra à la disposition des habitants des bacs roulants à couvercle jaune en remplacement de nos habituels "sacs jaunes", accompagnés d'un fascicule d'information sur les consignes de tri et les jours de levées.

La distribution des bacs sera assurée par le groupe SULO en porte à porte. Elle est annoncée sur Courçay entre la dernière semaine de septembre et la première d'octobre.

Réunion publique

Les conditions sanitaires depuis notre installation ne nous ont pas permis d'organiser les réunions publiques auxquelles nous nous étions engagés.

Nous avons fixé la première de celles-ci le **24 Septembre 2021 à 20h** salle polyvalente, sous réserve bien sûr des conditions sanitaires et dans le respect des mesures sanitaires exigées à la date.

Stage à la chaux

Comme vous avez pu le lire sur les panneaux d'affichage de la commune ou son site internet, le Pays Loire Touraine organise le **2 octobre** prochain un stage à la chaux ouvert à tous (8h30/18h). Ce stage sera l'occasion de restaurer une première partie du mur intérieur du cimetière de Courçay. Nous espérons que vous serez nombreux à être intéressés par cette initiative.

Prix du stage 20€ / personne

Inscription OBLIGATOIRE auprès de Pays Loire

Touraine au **02 47 57 30 83** ou via le

site www.paysloiretouraine.fr

Entretien du cimetière

Plusieurs remarques nous ont été faites cet été sur l'état du cimetière de la commune. Si ces remarques étaient justifiées, soyez assurés qu'il n'y a en aucun cas un manque de considération de la part de la municipalité envers les défunts ou leurs familles.

La situation mérite quelques explications.

Les produits phytosanitaires désherbants sont d'un usage très limité aujourd'hui et seront bientôt interdits dans les cimetières. Ils ont par ailleurs des périodes et conditions d'application précises qui ne sont pas réunies toute l'année, particulièrement cette année de fortes pluies. Il est conseillé de leur substituer progressivement l'emploi de méthodes alternatives sans danger pour les agents communaux, les visiteurs et l'environnement.

Notre cimetière a fait l'objet d'un nettoyage méticuleux avant la Toussaint et avant Pâques. Mais les conditions météorologiques que nous avons connues au printemps et ce début d'été ont favorisé la repousse très envahissante des mauvaises

herbes dans le cimetière mais aussi sur toute la commune ce qui a considérablement alourdi la charge du travail d'entretien. Et notre agent technique, seul à la tâche, doit également couvrir une surface communale de 25 km² et 24 km de routes. A son retour de congés, aidé d'un jeune entrepreneur local en mission ponctuelle, il a pu procéder au désherbage complet du cimetière. Un programme d'accompagnement périodique de son action sur la commune est à l'étude.

L'action de la municipalité ne peut cependant se limiter qu'aux allées communes du cimetière, l'entretien des concessions elles-mêmes relevant de la responsabilité de leur propriétaire. Bon nombre d'herbes, arbustes ou arbres envahissent certaines tombes, dans la majorité des cas sur des concessions perpétuelles, et cette situation dure depuis de nombreuses années. La commune ne pouvant agir sans l'autorisation des propriétaires, la procédure très encadrée nécessite la mise en place d'un plan de recherche de ces derniers. A ce jour, le recensement des concessions abandonnées a été réalisé, certains propriétaires retrouvés, des travaux effectués, mais quelques propriétaires restent encore injoignables et d'autres procédures longues doivent être mises en place avant que la commune soit en droit d'agir. Gilles Champion, troisième adjoint de la commune, est très attentif à poursuivre notre action sur ce point.

Rentrée scolaire

Ce sont 50 élèves qui se sont présentés le 2 septembre devant le portail de l'école des Rochers. Ils ont été joyeusement accueillis par Pauline Bernardot, la directrice.

Les enfants se sont vite répartis dans les 3 classes du matin :

- la classe de maternelle d'Anaïs Bouillon ;
- celle de CP/CE1 d'Hélène Rosmorduc ;
- et enfin celle des CM de Pauline Bernardot.

L'après-midi, ils ont découvert une nouvelle organisation : les CP ont rejoint la classe de Mme Bouillon et les CE1 celle de Mme Bernardot.

Cette répartition est possible grâce au demi-poste obtenu depuis l'année dernière, permettant un meilleur équilibre des effectifs et facilitant les apprentissages de tous.



Cette année encore un protocole a été mis en place à la demande du ministère de l'Éducation nationale afin de lutter contre la propagation de la COVID.

4 niveaux ont été définis en fonction du nombre de cas COVID dans le département.

Cette rentrée s'est faite en appliquant le protocole de niveau 2 : les élèves et enseignantes doivent porter le masque à l'intérieur des bâtiments mais pas à l'extérieur, le brassage entre groupes différents doit être limité et l'application des gestes barrières et de la désinfection des locaux reste de rigueur.

Les événements de la rentrée

- **Samedi 11 septembre de 10h à 12h :** Forum des associations, salle polyvalente, organisé par la mairie
- **Dimanche 12 septembre à partir de 9h :** 4^{ème} édition du « Court-circuit courciquois », organisée par l'association « Le Court-circuit courciquois »
- **Samedi 18 septembre à 15h et 16h :** visite éclair de Courçay par le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine dans le cadre des Journées européennes du patrimoine (RV devant l'église)
- **Dimanche 19 septembre :** tournoi amateur de pétanque au stade de foot, organisé par le comité des fêtes
- **Samedi 2 octobre :** soirée moules-frites organisée par le comité des fêtes
- **Du 22 octobre au 1^{er} novembre :** exposition Jacques Bodin, peintre hyperréaliste, organisée par mairie
- **Samedi 20 novembre :** bal d'automne organisé par le comité des fêtes



La mise en place d'un conseil municipal de jeunes (CMJ)

Conformément à son programme électoral, la municipalité a décidé, lors du

dernier conseil municipal, de mettre en place un conseil municipal de jeunes à la rentrée, avec l'accompagnement de l'association Puzzle, tout comme dans les communes de Cormery et Reignac. Karine Roussillat a été désignée comme élue référente.

Le CMJ est une structure d'apprentissage de la citoyenneté qui permet aux jeunes de participer activement à la vie de la commune, de s'exprimer et de proposer des projets. Le CMJ peut être consulté par le conseil municipal et invité à ses séances.

Les élections sont prévues **jeudi 14 octobre à l'école, vendredi 15 octobre au collège et samedi 16 octobre de 11h à 12h à la mairie pour les lycéens.**

Pourront être candidats les jeunes Courciquois du CM2 à la seconde. Ils seront élus par ceux du CP à la seconde. Les listes de candidats pourront être constituées de 5 à 12 noms. Les électeurs auront le droit de rayer des noms ou d'en rajouter. Le mandat sera d'un an renouvelable une ou deux fois.

Les membres du CMJ se réuniront une fois par mois afin de développer des projets. L'élue référente et un animateur de Puzzle seront présents aux réunions et accompagneront les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Informations sur les projets et chantiers de la commune

1. Les travaux de voirie programmés en 2021

Les travaux suivants ont été réalisés en dépit des intempéries :

- le Haut Vau,
- la Gagnerie,
- voie communale à Toizay, au niveau des containers à déchets,
- traitement des nids de poule sur les 22,4 km de routes communales,
- entretien général de ces routes par le camion de gravillonnage.

Les travaux de voirie prévisionnels ou restant à faire sont les suivants :

- VC de Chemallé vers D 943,
- VC de Villevrain vers D943,
- nids de poule résiduels,
- VC au 27 Grand Rouvres.

Une programmation pour 2022 est également en cours d'établissement.

Bien évidemment, en cas d'urgence, il est toujours possible de reconfigurer le programme. N'hésitez pas à nous alerter.

2. La prévention incendie

Un plan pluriannuel de couverture de la protection incendie est à l'étude. Il sera précédé d'un état des lieux consistant à lister les zones non couvertes ou insuffisamment couvertes et à prioriser les installations à venir en fonction notamment de la densité des habitats.

Les opérations seront menées en concertation avec le SDIS 37 et la Communauté de communes Loches Sud Touraine qui est notre fournisseur d'eau.

A l'issue de celles-ci le plan de financement et une budgétisation pluriannuelle seront approuvés en conseil municipal.

3. Giratoire de Rouvres

La construction du giratoire est terminée. Quelques détails sont à finir. La sécurité de l'accès à la D943 est désormais optimisée entre Rouvres et Toizay.

4. Amélioration de l'accueil du public à la mairie

Les travaux d'amélioration de l'accueil du public ont commencé. Pour quelles raisons ?

- Accueillir le public à la mairie sans obliger les personnes à monter un escalier raide, étroit et peu pratique - voire dangereux - pour les mamans avec poussette, bébés dans les bras et enfants en bas âge, et les personnes à mobilité réduite.
- Se conformer aux normes d'accueil PMR (personnes à mobilité réduite) ou en fauteuil roulant UFR (loi PMR en vigueur depuis 2005).
- Accueillir le public dans un espace plus conforme aux standards actuels de confort et de confidentialité.

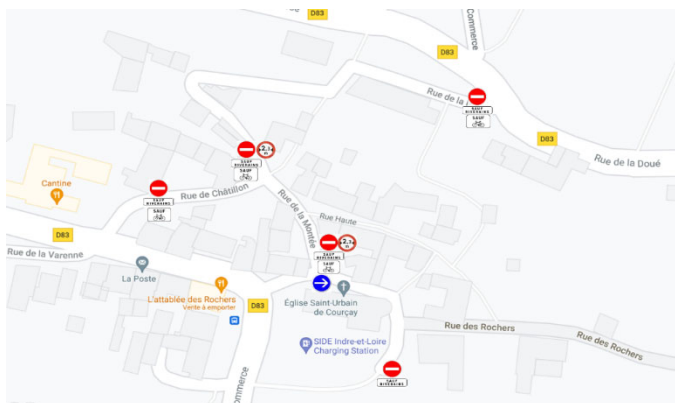
L'équipe municipale a commencé à réaménager, au rez-de-chaussée de la mairie, le local situé à droite en entrant par la porte d'entrée principale (ex-Poste qui faisait office de local de stockage).

Ce projet est éligible à l'obtention d'une subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) dont la commune a reçu le premier versement début juillet.

5. Amélioration de la sécurité des rues de Châtillon, de la Montée et rue Haute

L'équipe municipale est attentive à la sécurité dans notre centre-bourg : les ruelles y sont étroites et sinueuses, les enfants les « dévalent » à vélo ou en skate et, malheureusement, les GPS conseillent souvent ces itinéraires aux véhicules.

Après concertation avec les riverains, le plan suivant a été décidé et est en cours de mise en œuvre.



6. Amélioration de la sécurité dans le hameau de La Métairie de Toizay



Installation des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h par le STA, conformément à la demande de l'équipe municipale.

7. Environnement

- Le maire est le garant de la sécurité publique sur le territoire communal. A ce titre, la loi lui impose d'établir et de mettre à jour tous les cinq ans deux documents destinés à identifier les risques majeurs naturels ou technologiques, à en informer la population, et à organiser les mesures à prendre en lien avec les pouvoirs publics en cas de crise. Il s'agit d'une part du Plan communal de sauvegarde (PCS), et d'autre part du Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM). Ces deux documents n'ayant pas été revus depuis 2011, la commission environnement du conseil municipal s'est attachée à en effectuer une révision approfondie avec le concours de la secrétaire de mairie. Le Plan communal de sauvegarde est consultable en mairie, et le DICRIM fera l'objet prochainement d'une distribution à l'ensemble des habitants de la commune.
- Cet automne un arboretum constitué de variétés d'arbres et d'arbustes caractéristiques des bords de l'Indre sera implanté sur la parcelle riveraine de la rivière à l'aval de l'ancien camping. Cet investissement est intégralement couvert par une subvention de la Région Centre - Val de Loire. Sur ce même terrain sont prévus deux projets de zones humides dont les financements seront assurés respectivement par le département et le Syndicat d'aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI). Il s'agit d'une part de la création d'une mare, et d'autre part de la remise en eau du fossé perpendiculaire à l'Indre. Ces deux espaces ont vocation à devenir de riches écosystèmes permettant notamment la réhabilitation d'une frayère utile à la reproduction des poissons pour le fossé, et un milieu favorable au développement d'espèces protégées d'amphibiens tels que crapaud commun et grenouille agile pour la mare. L'objectif est de faire de l'ensemble de cette zone un lieu de balade et d'accueil des habitants de la commune permettant de développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.